

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 22

votants : 27

OBJET :

**EGLISE SAINT-
MARTIN - TRAVAUX
DE RESTAURATION
DU BAS CÔTÉ SUD,
TRANCHE
OPTIONNELLE 1 -
PLAN DE
FINANCEMENT
PRÉVISIONNEL ET
DEMANDES DE
SUBVENTIONS**

L'an deux mil vingt-deux,
le : **Lundi 14 février**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 février 2022.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, Mme Charlene
RENARD, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE,
M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille
NOGUET, M. Jean-Luc PAULHE, Mme Nelly VIVIEN, M. Abdellah
LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, M. Pascal SAMSON,
M. Mickaël MESNIL, M. Cédric COQUELIN, M. Serge DELAVALLÉE,
Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Philippe RONDEL,
Mme Lucie CLOUARD et Mme Alexandra BRACQUE.

Absents ou excusés : Mme Nicole GONDOUIN qui a donné pouvoir à
Mme Nelly VIVIEN, Mme Christine CHATEL qui a donné pouvoir à
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné
pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, M. Thierry PINOT qui a donné
pouvoir à Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle
CLOUCHÉ qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE,
M. Stéphane CLOUET M. Gérard LATINIER.

Madame Lucie CLOUARD a été nommée Secrétaire de Séance.

La Ville de L'Aigle a engagé les travaux de restauration des
façades et du versant sud de la toiture du bas-côté sud de
l'église Saint-Martin.

Ces travaux comprennent les 5 lots suivants :

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 16 FEV. 2022

Publié

le : 16 FEV. 2022

Le Maire,

Philippe
VAN-HOORNE

- Lot n°1 - Taille de pierre,
- Lot n°2 - Sculptures,
- Lot n°3 - Charpente,
- Lot n°4 - Couverture,
- Lot n°5 - Vitraux.

Cette opération se décompose en 4 tranches, 1 tranche ferme et
3 tranches optionnelles. Elle fait l'objet d'une autorisation de
programme approuvée lors du vote du budget primitif 2021.
Elle doit en principe être terminée fin 2024.

Dans un souci d'efficacité et pour éviter le démontage des
installations de chantier entre les différentes tranches, il est
souhaitable que la tranche optionnelle 1 soit engagée dès 2022,
à la suite de la tranche ferme.

Il est rappelé qu'une subvention DSIL-part exceptionnelle a été accordée à la commune en 2021 pour la réalisation des tranches ferme et optionnelle 1 (subvention au taux de 26,74 % de la dépense éligible).

Le plan de financement prévisionnel de cette tranche optionnelle 1 est présenté ci-après :

DÉPENSES		RECETTES		
Montant	En € HT	Financier	En €	Taux
Travaux	190 637,00	DRAC	90 010,00	40,00 %
Actualisation des prix	6 540,00	Conseil départemental	20 000,00	8,89 %
Divers et imprévus (5 %)	9 859,00	DSIL	60 172,00	26,74 %
Contrôle SPS	2 050,00	Fondation du Patrimoine	9 840,00	4,37 %
Maîtrise d'œuvre	15 941,00	Autofinancement	45 005,00	20,00 %
TOTAL	225 027,00	TOTAL	225 027,00	100 ,00%

L'actualisation des prix a été calculée en fonction de l'évolution des indices prévus au marché entre la date d'établissement du prix initial de chaque lot et octobre 2021, dernière période de publication des indices.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

- ***APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus pour la tranche optionnelle 1 des travaux de restauration des façades et du versant sud de la toiture du bas-côté sud de l'église Saint-Martin à L'Aigle ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les différents financeurs visés dans ce plan et à signer tout document afférent à ces demandes de subventions.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE